

COMMUNE DE
ATTERT



Voie de la Liberté, 107
6717 ATTERT

☎ 063 / 24.27.70
Fax : 063 / 24.27.71

www.attert.be

AVIS DE PUBLICATION

LOCATIONS DE BIENS RURAUX COMMUNAUX

Le Collège communal vous informe qu'il a décidé de procéder à la location des terres communales suivantes :

- ❖ **le bien communal sis à Schadeck, au lieu-dit « Auf dem Spehn », cadastré 1^{ère} division, section E, 28H, d'une contenance de +/- 6 Ha 66 ares 1 ca ;**
- ❖ **le bien communal sis à Attert, au lieu-dit « Steck », cadastré 1^{ère} division, section D, n° 894C, d'une contenance de +/- 1 Ha 37 ares 42 ca ;**

Les soumissions seront établies **individuellement** pour chacune des parcelles. Elles porteront la mention «Location agricole - Schadeck» ou «Location agricole - Attert» et seront établies conformément aux modalités détaillées dans le cahier des charges.

Elles devront parvenir à la Commune d'Attert, Voie de la Liberté, 107, au plus tard **le vendredi 18 mars 2016 à 10h00**, date à laquelle il sera procédé, en séance publique, à l'ouverture et la lecture des soumissions.

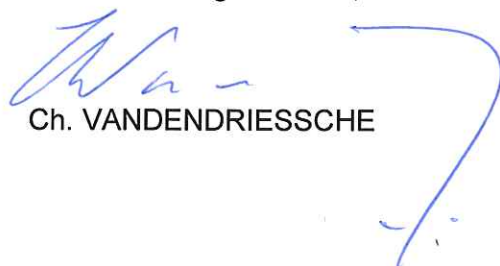
Le cahier des charges ou tout renseignement relatif à la situation des biens peut être obtenu

- ❖ auprès du Service Patrimoine, Voie de la Liberté, 107, tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et les mercredis et vendredis de 13H30 à 16H30 ;
- ❖ ou encore par courrier électronique à christian.vandendriessche@attert.be et sur le site internet www.attert.be.

Attert, le 25 février 2016.

Par le Collège

Le Directeur général f.f.,


Ch. VANDENDRIESSCHE



Le Bourgmestre,


J. ARENS